

# ASN/DTS/PF/Inspecteur(rice) de la radioprotection, mission sécurité des sources à la DTS H/F

Ref : 2023-1382417

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)  
L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

## Localisation

Siège de l'ASN au 15-21 rue Louis Lejeune - Montrouge (92) - métro \_ porte d'Orléans

**Domaine :** Organisation, contrôle et évaluation

**Date limite de candidature :** 29/11/2023

<b>Nature de l'emploi</b>		<b>Expérience souhaitée</b>	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	<b>Catégorie</b>	<b>Management</b>	<b>Télétravail possible</b>
Non renseigné	Catégorie A (cadre)	Non	Oui

## Vos missions en quelques mots

Le(la) titulaire du poste travaillera au sein de la « Mission sécurité des sources » (4 personnes) du Bureau de la radioprotection et des sources (un peu moins de vingt agents). Son activité principale portera sur le contrôle, sous l'angle de la protection contre la malveillance, des activités nucléaires soumises au code de la santé publique. Dans ce cadre, il/elle participera à l'élaboration de la réglementation française et aux actions d'accompagnement interne à l'ASN ou externe associées. Il/elle mènera l'instruction technique de certaines demandes

d'autorisation déposées par des industriels et réalisera des inspections. Il/elle sera à ce titre en contact avec les responsables des différentes entreprises concernées et les organismes professionnels. Il/elle travaillera également en relation avec les autres directions de l'ASN, d'autres services de l'État français et des organisations internationales.

Par ailleurs, afin de mieux connaître le métier d'un inspecteur(trice) de la radioprotection et les interfaces entre les exigences de radioprotection et les exigences de protection contre la malveillance, il/elle assurera également l'instruction de quelques dossiers administratifs et techniques concernant la mise sur le marché (distribution) de sources de rayonnements ionisants (sources radioactives ou appareils en contenant, générateurs électriques de rayons X...), les éventuelles détentions/utilisations associées, préparera les autorisations correspondantes.

Il/elle contribuera à l'animation de l'action des divisions territoriales de l'ASN pour ce qui concerne les thèmes à sa charge. D'autres missions transverses pourront lui être confiées au sein de la direction ou de l'ASN en fonction de ses compétences.

Enfin, il/elle participera également à l'information du public dans son domaine de compétence et au système d'astreinte de l'ASN.

L'intérêt du poste réside notamment dans :

- l'éventail très large d'activités (élaboration d'évolutions de la réglementation, instruction de dossiers techniques, inspection, gestion des incidents et des situations d'urgence, information des publics...),
- la variété des interlocuteurs (autres administrations, IRSN, représentants de l'industrie, autorités étrangères...),
- la richesse des sujets techniques couverts.

## Profil recherché

Ce poste conviendrait plus particulièrement à un ingénieur de l'industrie et des mines ayant déjà acquis une première expérience professionnelle.

Niveau d'études minimum:

Niveau 7 : Bac+5 Master, diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent

Ce champ est destiné aux contractuels:

Le candidat devra être titulaire d'un master en radioprotection (ou diplôme équivalent).

### **Connaissances:**

- Réglementation générale (européenne et française) et organisation de l'État, paysage institutionnel et politique
- Règles de rédaction de textes juridiquement contraignants (légistique) ou de guides
- Rôles des normes industrielles et processus d'élaboration
- Méthodes et techniques de contrôle externe, contrôle régalién
- Réglementation relative à la radioprotection (de préférence)
- Analyse des risques

- Langue anglaise

### **Savoir-faire:**

Sens de l'organisation et autonomie dans ses activités:

- Organiser son travail en tenant compte de l'ensemble des affaires ou actions à mener, de leurs priorités et échéances respectives, des contributions ou interactions nécessaires
- Prendre des initiatives et rendre compte à bon escient

Capacités d'analyse et de synthèse:

- Analyser une information, une donnée, une situation, un dispositif...
- Croiser des informations, détecter des incohérences
- Apprécier un niveau de conformité par rapport à une règle
- Apprécier les enjeux d'une situation, d'un dossier, d'un écart...
- Ajuster l'étendue ou la profondeur d'une analyse en fonction des enjeux (réglementaires, techniques, industriels, médiatiques...) du dossier et des règles applicables
- Identifier les marges de manœuvre disponibles
- Piloter une expertise par un tiers et s'approprier ses conclusions
- Restituer de façon synthétique les éléments d'un dossier, d'une affaire, d'une réunion, d'une inspection en adaptant cette restitution à son interlocuteur
- Argumenter un point de vue

Faire preuve de rigueur:

- Appliquer une règle, une procédure
- Mener un raisonnement rigoureux
- Identifier les hypothèses structurantes et les zones « grises »
- Assurer un traitement équitable des exploitants

Etre force de proposition:

- Identifier des options pour améliorer une situation ou résoudre une difficulté, avec leurs avantages et inconvénients
- Contribuer aux réflexions collectives en apportant son expérience

Exprimer clairement les objectifs, les conclusions, les exigences ou recommandations, les actions attendues, les résultats obtenus:

- Exprimer oralement ses messages avec aisance
- Exprimer par écrit ses messages
- Etre pédagogue, convaincant
- Rédiger des textes de nature ou à connotation juridique - Négocier

### **Savoir-être**

Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle

Sens du contact et de l'écoute d'interlocuteurs variés

Une formation technique et réglementaire, dépendant de l'expérience du candidat, sera suivie lors de la 1ère année, incluant une formation dédiée sur la protection contre les actes de malveillance (par exemple au CNPP).

## **Niveau d'études minimum requis**

### **Niveau**

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

## **Langues**

### **Anglais**

Maîtrise

# **À propos de l'offre**

## **Informations complémentaires**

Pour toute candidature, joindre :

CV

Lettre de motivation

Copie carte d'identité (voir conditions particulières)

Pour toutes questions relatives au poste proposé, vous pouvez contacter :

M. Fabien FÉRON, directeur – 01 46 16 41 01 – [fabien.feron@asn.fr](mailto:fabien.feron@asn.fr)

Mme Andrée DELRUE, adjointe au directeur, cheffe du BRS – 01 46 16 41 02 – [andree.delrue@asn.fr](mailto:andree.delrue@asn.fr)

Pour toutes questions concernant votre candidature (RH) vous pouvez contacter :

Sylvie PRUNIER - Courriel : [sylvie.prunier@asn.fr](mailto:sylvie.prunier@asn.fr)

Téléphone : 01.46.16.40.20

Le/La titulaire du poste pourra, sous conditions, effectuer une partie de ses missions en télétravail. A ce titre, il/elle pourra bénéficier de l'allocation forfaitaire de 2,88 euros par jour dans la limite de 253,44 euros par an.

## **Conditions particulières d'exercice**

### **Conditions d'exercice particulières**

- Conformément à l'article L114-1 du code de la sécurité intérieure, le candidat est informé qu'une enquête administrative, destinée à vérifier que son comportement n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées, sera réalisée préalablement à l'affectation ou l'embauche.

Cette enquête donne lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles relevant de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à l'exception des fichiers d'identification.

• Le titulaire participera, comme tout agent de l'ASN, au dispositif de gestion des situations d'urgence (en situation réelle ou d'exercice) et prendra part au système d'astreinte de l'ASN.

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/01/2024

## **Métier de référence**

Chargée / Chargé d'opérations de contrôle

## **Qui sommes nous ?**

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement : son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.

L'ASN est une autorité administrative indépendante (AAI) créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (article L.592-1 et suivants du code de l'environnement). Elle est dirigée par un collège de cinq membres qui conduit la réflexion de l'ASN en matière de contrôle dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, définit la politique générale de l'ASN et prend les décisions majeures.

L'ASN comporte des services centraux situés à Montrouge, organisés en directions thématiques, et onze divisions territoriales qui sont plus spécifiquement chargées en région du contrôle de terrain des installations et des activités.

Les directions thématiques de l'ASN sont notamment chargées d'élaborer la réglementation technique générale et de coordonner l'action des divisions territoriales.

La Direction du transport et des sources (DTS) est responsable du contrôle de la sûreté des transports de matières radioactives à usage civil et du contrôle, sous l'angle de la radioprotection, des activités non médicales utilisant la radioactivité (recherche, industrie, imagerie vétérinaire, appareils de détection etc.), hors installations nucléaires. Elle est également chargée d'encadrer la distribution et le suivi des sources radioactives (et appareils en contenant).

Elle pilote, à l'échelle de l'ASN, la prise en charge de la mission de contrôle de la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.

Dans ses domaines de compétence, la DTS contribue à l'élaboration de la réglementation internationale et française, le cas échéant dans le cadre de groupes de travail nationaux ou internationaux (AIEA, ONU, Commission européenne, HERCA...). Elle instruit également certaines autorisations. La DTS collabore étroitement avec les autres entités de l'ASN. Elle

coordonne et anime l'action des divisions territoriales de l'ASN, elle veille à la cohérence de ses travaux avec ceux des autres directions thématiques de l'ASN et elle contribue aux actions transverses de l'ASN.

La DTS comprend 30 personnes réparties en deux bureaux, dont un directeur et deux adjoints qui sont également chefs de bureau.